

LIVRE BLANC

BIEN COMMUNIQUER SUR LES HUILES ESSENTIELLES



INTRODUCTION

L'huile essentielle, ce concentré aux odeurs fleuries selon la plante de laquelle on l'extrait, **s'invite de plus en plus dans notre quotidien**, pour diffuser de bonnes odeurs, que ce soit dans la maison, dans nos produits d'entretien, dans nos parfums, soulager certains bobos, entrer dans la composition de nos cosmétiques faits maison, sous forme de compléments alimentaires ou encore dans notre alimentation.

Nous assistons aujourd'hui à un véritable engouement pour les huiles essentielles dont leurs utilisations datent pourtant de l'Égypte ancienne. Elles étaient déjà très employées en médecine, parfumerie et cosmétique.

En France, les ventes d'huiles essentielles produites s'élevaient à 1,64 milliard € en 2020.

Notre pays est le second pays de l'Union Européenne producteur d'huiles essentielles après l'Allemagne. Un secteur d'activité qui représente plus de 4 000 emplois dans l'hexagone (Source : Insee Focus n°266, avril 2022).

Pour répondre à la forte demande des consommateurs, de plus en plus d'industriels introduisent ces concentrés aromatiques dans leurs produits. Mais en l'absence d'une réglementation qui lui est propre, ils rencontrent parfois des difficultés pour positionner leurs produits et établir une communication efficace et conforme à la réglementation. **Un cadre réglementaire reste encore à définir.**

Alors comment bien communiquer ?

Tour d'horizon sur ce marché et ses contraintes.



SOMMAIRE

01 DÉFINITION

Qu'est-ce qu'une huile essentielle ?
Comment l'obtient-on ?

02 MARCHÉ

Marché des huiles essentielles
dans le monde et en France

03 USAGES

Modes d'utilisation sur le marché
et les débouchés.

04 RÉGLEMENTATION

Quelle est la réglementation pour les
huiles essentielles ?

05 COMMUNICATION

Interview de Maggy Lebordais,
consultante affaires réglementaires
Comment communiquer sur les produits
à base d'huiles essentielles ?

06 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Interview de Hélène Sainlot, responsable
qualité au laboratoire Herbes & Traditions
Avis d'une experte en aromathérapie

07 AGENCE

Nos prestations et expertises



01

DÉFINITION

QU'EST CE QU'UNE HUILE ESSENTIELLE ?

Selon la **Pharmacopée européenne**, une huile essentielle est un **produit odorant**, généralement de composition complexe, obtenue à partir d'une **matière première végétale** botaniquement

définie. C'est donc un extrait de plante **hautement concentré** en molécules volatiles aromatiques et actives.

COMMENT L'OBTIENT-ON ?

1. PRESSION À FROID



Utilisé principalement pour les agrumes

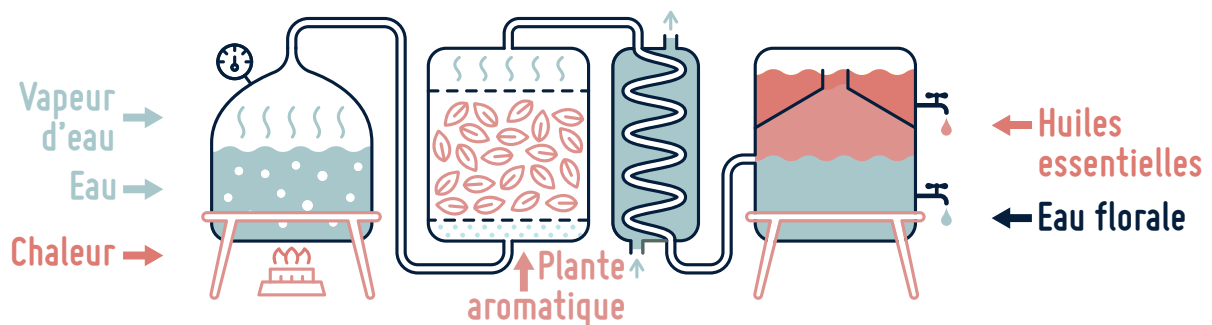


Permet de récupérer les huiles contenues dans le zeste et l'écorce des fruits



Une simple pression à la main suffit

2. DISTILLATION À LA VAPEUR D'EAU¹



¹ Vaucanson.org : « les techniques de distillation »

02

MARCHÉ

LE MARCHÉ DES HUILES ESSENTIELLES

Le marché de l'aromathérapie
progresses de près de

10%¹

Rien qu'en pharmacie, il représente
un chiffre d'affaires de plus de

200M €¹

DANS LE MONDE²

Grâce à la popularité de l'aromathérapie, le développement des produits naturels et les nouvelles applications dans l'industrie pharmaceutique, le **marché des huiles essentielles a fait un bond.**



Marché global des huiles essentielles

Toutefois, les prix élevés et le manque de connaissances dans l'utilisation de ces produits freinent quelque peu cette croissance.

¹ Consortium HE (Informations, Sécurité, Allégations Santé des Huiles Essentielles) et le PPAM de France (Syndicat de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales)

² Étude réalisée par Allied Market Research



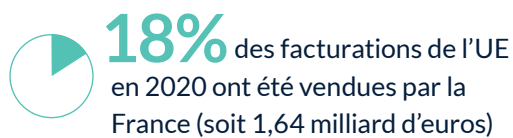
EN FRANCE¹

La France est un acteur majeur du marché européen.

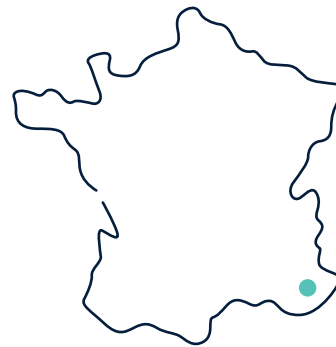


Notamment spécialisé dans la production d'**huile essentielle de lavande**, le marché français affiche des niveaux de production en hausse et une demande solide.

30K hectares de culture de lavande et lavandin en 2020, en **hausse de 7% par rapport à 2019**.



De 2010 à 2020, les ventes de la France ont progressé de 47%



2/3 emplois du secteur sont dans la zone d'emploi de Cannes (Grasse)³

82% des huiles essentielles produites par la France destinées à des mélanges pour les industries.



48%

Mélanges pour les autres industries (parfumerie, cosmétique, aromathérapie, etc.)



34%

Mélanges pour les industries alimentaires et boissons



18%

Huiles essentielles pures et autre produits

03

USAGES

QUELS SONT LES PRINCIPAUX MODES D'UTILISATION DES HUILES ESSENTIELLES ?

Sur le marché actuelle, les huiles essentielles peuvent être commercialisées selon 3 catégories de produits :



DENRÉES ALIMENTAIRES

Sous forme de compléments alimentaires ou encore d'arômes alimentaires.



PRODUITS COSMÉTIQUES

Dans des complexes ou pures comme ingrédients pour préparations cosmétiques.



PARFUMS DE DIFFUSION

Simple à appliquer dans un diffuseur ou dans des formes de mélanges présentés sous forme de spray par exemple, mais également dans les produits détergents, dans les parfums...

Les huiles essentielles peuvent être utilisées de différentes façons :

Les **principaux débouchés** de la fabrication d'huiles essentielles sont l'**agro-alimentaire**, les **parfums**, la **cosmétique**, l'**aromathérapie**

et les **produits d'entretien**. Le marché mondial des huiles essentielles est en **plein essor**, porté notamment par les tendances du **bio**, du **naturel** et du **fait maison**, ou encore par la tendance de l'**aromathérapie**.



cuisine



massage



diffusion



dispositif
médical

04

RÉGLEMENTATION

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION SUR LES HUILES ESSENTIELLES ?¹

La réglementation applicable **dépend de l'usage préconisé.**

Les huiles essentielles ne doivent pas être présentées sans fonction déterminée.

De fait, il incombe au responsable de leur mise sur le marché d'**informer les consommateurs** sur le mode et les précautions d'emploi. C'est donc la destination (cosmétique, alimentaire, etc.) mentionnée par le fabricant qui détermine la **réglementation applicable** et par suite les exigences auxquelles le produit doit répondre.



substances dangereuses et exige, à ce titre, la présence de **mentions claires destinées à informer le consommateur.**



On ne choisit pas une huile essentielle au hasard

Il convient d'être **attentif à son mode d'emploi**. Les huiles essentielles sont en effet **très concentrées en éléments chimiques actifs** et peuvent présenter certains **dangers**. L'Union européenne classe certaines d'entre elles comme



Toute allégation laissant penser qu'une huile essentielle en vente libre pourrait prévenir ou traiter une pathologie est par ailleurs interdite. Elle ferait de l'huile essentielle un médicament par présentation au sens du Code de la santé publique. Certaines huiles essentielles entrent d'ailleurs dans la composition de médicaments.

¹Ministère de l'économie, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, «Les huiles essentielles »

05

COMMUNICATION

INTERVIEW DE MAGGY LEBORDAIS

CONSULTANTE AFFAIRES
RÉGLEMENTAIRES



Quel est le statut réglementaire des huiles essentielles ?

Contrairement à la plupart des produits sur le marché, ce n'est pas l'huile essentielle qui définit son mode d'utilisation, mais le mode d'utilisation qui va définir à quelle catégorie de produits répond l'huile essentielle sur le plan réglementaire.

En effet, aujourd'hui, **il n'existe pas de réglementation propre à l'huile essentielle**. D'où le flou pour certains metteurs sur le marché... mais aussi pour les consommateurs, car certaines huiles essentielles présentent un intérêt aussi bien par voie orale que par voie topique par exemple. Or, du fait de ce flou, les metteurs sur le marché font souvent un choix de positionnement, privant ainsi, un consommateur moins averti, des bienfaits de l'huile essentielle via un autre mode d'administration.

En effet, les huiles essentielles sont des produits très concentrés qui **contiennent des substances pouvant présenter des effets toxiques** notamment au niveau neurologique. C'est pourquoi la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) notamment, reste vigilante sur ces produits et sur le respect de la réglementation des fabricants en fonction de l'utilisation qu'ils préconisent.

Comment communiquer sur les compléments alimentaires à base d'huiles essentielles ?

Par exemple, pour les huiles essentielles utilisées en tant que compléments alimentaires, le Syndicat des Compléments alimentaires, Synadiet, a réalisé un énorme travail de recherche en termes de sécurité d'emploi sur les huiles essentielles entrant dans cette catégorie. Ce travail sert de référence à de nombreux fabricants dans l'élaboration de leurs produits.

La DGCCRF a également publié une liste d'huiles essentielles autorisées à entrer dans la composition des compléments alimentaires, accompagnée d'un certain nombre de précautions d'emploi à faire figurer sur l'étiquetage des produits en contenant.

En ce qui concerne les allégations de santé, en se basant sur les dernières publications de la DGCCRF relatives aux conseils d'utilisation, il faut être en mesure de justifier la dose de l'effet revendiqué de l'allégation de santé pour pouvoir utiliser cette dernière. Cela laisse donc plus de possibilités qu'auparavant, puisqu'il y avait peu d'allégations de santé qui concernaient les huiles essentielles.

Comment communiquer sur les cosmétiques à base d'huiles essentielles ?

De même, la réglementation relative aux produits cosmétiques se renforce, imposant de nouvelles restrictions sur certaines huiles essentielles ou sur certains de leurs composants pouvant présenter une potentielle toxicité.

Les allégations relatives aux propriétés d'un produit cosmétique doivent pouvoir être justifiées. Il faut donc être en mesure de justifier qu'une huile essentielle à une dose bien définie présente certaines propriétés pour la peau, les cheveux, les ongles...

L'avis de notre experte réglementaire

Comme nous le disions, le marché des huiles essentielles est grandissant. Leur utilisation dans notre quotidien se banalise.

Peut-être un jour, la Commission Européenne se penchera sur ces précieuses essences pour apporter une réponse plus précise sur leur réglementation et leurs statuts, permettant ainsi aux fabricants de mettre en avant les utilisations bénéfiques et diverses des huiles essentielles et aux consommateurs de mieux en profiter en toute connaissance de cause.



06

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

INTERVIEW DE HÉLÈNE SAINLOT

RESPONSABLE QUALITÉ / PROJET MDD
LABORATOIRE HERBES & TRADITIONS



Quelques mots sur Herbes et Traditions ? Comment est né votre passion pour les huiles essentielles et l'aromathérapie ?

Le laboratoire Herbes & Traditions est né en 1992 de la volonté de nos fondateurs de proposer ce que la Nature a de meilleur à nous offrir. Christian Eloy, naturopathe formé à l'aromathérapie, souhaitait conseiller à ses patients des huiles essentielles de haute qualité thérapeutique. Avec Brigitte Quaghebeur, tournée vers le développement de filières équitables, ils sourcèrent en France et dans le monde des producteurs d'huiles essentielles répondant à leurs critères de sélection. Ce travail mena à la création de la marque Herbes & Traditions.

Comment définissez-vous une huile essentielle de qualité ?

La qualité d'une huile essentielle se définit sur 3 principes :

- **La qualité olfactive** : la note olfactive est essentielle. C'est bien souvent la première rencontre avec l'huile essentielle. Nous procédons régulièrement à des séances olfactives pendant lesquelles nous travaillons notre olfaction pour être en mesure de contrôler efficacement ce critère.
- **La qualité biochimique** : sa composition moléculaire est spécifique de l'espèce et de la partie de la plante distillée et de son origine géographique. Elle doit respecter des normes que nous fixons en interne selon nos propres standards.
- **La qualité vibratoire** : nous pensons que l'essence est la fraction la plus subtile de la plante et qu'elle est riche du soin que les hommes apportent à sa production à tous les niveaux : culture, récolte, distillation, conditionnement et conservation.

Essayez-vous de privilégier un sourcing France / Europe ?

Nous privilégions une origine France pour toutes les plantes qui sont ou ont été cultivées traditionnellement en France. Nous pensons que le choix du terroir est primordial et qu'il faut contribuer aux filières locales en réintroduisant au besoin des cultures oubliées.

Pour cela, nous travaillons au développement de filières directes en accompagnant des producteurs français dans le développement de leurs cultures de la sélection des plantes à la distillation.

Quel est votre top 10 des meilleures ventes ?

- RAVINTSARE BIO
- TEA-TREE BIO
- MENTHE POIVREE BIO
- LAVANDE FINE BIO
- GAULTHERIE COUCHEE BIO
- EUCALYPTUS RADIATA BIO
- HELICHRYSE ITALIENNE BIO
- CITRON BIO
- LAVANDE ASPIC BIO
- LAURIER NOBLE BIO

Votre avis sur la réglementation européenne applicable aux huiles essentielles - notamment avec le règlement REACH qui apporte de plus en plus de contraintes ?

Les huiles essentielles peuvent en effet être des matières dangereuses de part leur concentration, il est donc normal de prendre les mesures préventives adaptées. Sur ce point, la réglementation va dans le bon sens.

Pour autant, la réglementation ne prend pas en compte l'aspect unique des huiles essentielles. A savoir qu'il s'agit de substances naturelles complexes qui ne peuvent être considérées comme une simple somme de leurs composants. Des études ont montré que la dangerosité des molécules seules n'était pas retrouvée aux mêmes proportions dans l'huile essentielle. On parle d'effet « totum » d'une huile essentielle. Il faut bien différencier les notions de danger et de risque dans ce cas : le danger d'une molécule n'induit pas nécessairement un risque lors de l'exposition à une huile qui la contient.

De plus, la dangerosité est liée à l'utilisation que l'on en fait (posologie, voie d'administration...) et liée à la personne qui l'utilise (âge, antécédents etc....). La réglementation doit évoluer pour prendre en compte cette dimension.

La Commission européenne a entendu les producteurs et reporté la révision du règlement à la fin de l'année 2023, permettant à la France d'étayer sa position pour faire en sorte que « la spécificité » de cette filière soit traitée à part, et non pas sous la forme proposée par ce règlement.

Selon vous, quel est le meilleur mode d'utilisation/administration des HE ?

Tout dépend de l'action recherchée, de l'utilisateur et de l'huile essentielle.

Certaines huiles essentielles sont déconseillées par voie orale car potentiellement toxiques, d'autres sont à proscrire par voie topique parce qu'elles sont corrosives. La meilleure utilisation reste celle conseillée par un professionnel formé à l'aromathérapie.

Selon vous, quel est l'avenir des huiles essentielles dans le marché français, européen, mondial ? et notamment celui de l'huile essentielle de lavande suite à la polémique.

L'aromathérapie reste un domaine plein d'avenir et pourrait gagner à être réglementée avec discernement.

Les nombreuses études sur son efficacité thérapeutique montrent bien qu'il y a un réel intérêt à développer la notion de santé intégrative et les huiles essentielles en sont certainement un segment à fort potentiel.

L'apparition de polémiques est un phénomène cyclique qui est un peu le revers de la médaille lorsqu'un sujet est sur le devant de la scène. C'est bien la preuve que les huiles essentielles suscitent beaucoup d'intérêt.

C'est à nous - professionnels et scientifiques de l'aromathérapie - de savoir rassurer les consommateurs en leur présentant les données scientifiques de la manière la plus objective possible et en soutenant les travaux de recherche.



07

AGENCE

NOS EXPERTISES



STRATÉGIE MARKETING

Conseils en communication et stratégie de contenu



SITE WEB

Création et refonte de site internet (site vitrine, e-commerce)



SOCIAL MEDIA

Community management, animation des réseaux sociaux



GRAPHISME

Création d'identité visuelle, logo, charte graphique, branding, packaging



RÉDACTION

Contenu éditorial, rédaction web & SEO, rédaction print



MARKETING D'INFLUENCE

Réalisation de campagnes d'influenceurs



PRODUCTION DE CONTENU

Infographies, livres blancs, vidéos, photos, newsletters, landing pages, etc.

NOS DOMAINES D'EXPERTISES



COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES



NUTRITION



COSMÉTIQUES



INGRÉDIENTS



GREEN LIFESTYLE



AROMATHÉRAPIE

CONTRIBUTRICES DE CE LIVRE BLANC

Florence Charpentier

Fondatrice de l'agence Les Phytonautes

Maggy Lebordais

Consultante affaires réglementaires

Hélène Sainlot

Responsable qualité / Projet Mdd
Laboratoire Herbes & traditions

NOUS CONTACTER



184 Rue Joseph Gaillard
85600 Montaigu - France



agence@lesphytonautes.fr



[les-phytonautes](#)



+33 (0)6 83 15 94 92



lesphytonautes.fr



[lesphytonautes](#)